

# Résultats de recherche d'accidents sur [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

*La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :*

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)



**N°36270 - 12/06/2009 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS**

*C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.*

Dans une usine de graphite soumise à autorisation, un feu se déclare vers 9 h dans un four de traitement thermique de fibre de carbone (D7). Au démarrage de l'accident un nuage de noir d'acétylène (isolant contenu dans le four) se dégage dans l'atelier. Des employés constatent des flammes de 2 m de haut et donnent l'alerte ; 2 opérateurs sont intoxiqués par les dégagements de monoxyde de carbone (CO). Le bâtiment est évacué et les alimentations en eau ainsi qu'en électricité sont coupées. Les pompiers internes éteignent l'incendie; ils effectuent également des mesurent régulières de CO et aèrent les locaux. Les secours externes une fois sur place surveillent le site. L'inspection des installations classées se rend sur les lieux. Un périmètre de sécurité est mis en place autour de l'installation impactée. Une surveillance est effectuée pendant les 8 à 9 jours nécessaires au refroidissement du four. D'après l'exploitant, l'incendie proviendrait d'un arc électrique associé à l'infiltration et à la décomposition d'eau dans la fosse du four compte tenu de la température y régnant.

A la suite de l'événement, l'exploitant envisage les actions suivantes:

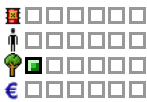
- modifications des viroles du four qui semblent être un point faible par les quelles les gaz peuvent s'échapper; ainsi que des cheminées afin d'exclure tout bouchage;
- mise en place de peinture anti-oxydante sur le béton;
- application d'une couche de feutre souple sur toute la hauteur du béton afin d'éviter tout contact entre le noir d'acétylène et les spires;
- aspiration du noir d'acétylène à chaque cycle et inspection du béton pour détecter toute dégradation;
- constitution une réserve de coke et de sable afin de lutter contre les incendies;
- rédaction d'une consigne de mesures à prendre en cas de feu;
- constitution d'un stock d'EPI et autres matériels d'intervention (pelle, outillage,...).

Un avis favorable au redémarrage du four D6 est donné à l'exploitant sous réserve du respect des actions envisagées et de toute autre mesure de prévention et de protection.

**N°34963 - 28/03/2008 - FRANCE - 91 - VILLIERS-SUR-ORGE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare à 2h50 dans une unité d'application de peinture d'une entreprise de traitement de surfaces. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 40 min. Aucun blessé n'est à déplorer, mais une partie de l'atelier, 100 kg de peinture, ainsi que 50 l de diluant sont détruits ; 12 employés sont en chômage technique.



**N°31305 - 16/01/2006 - FRANCE - 86 - CHATELLERAULT**

*C28.14 - Fabrication d'autres articles de robinetterie*

Un déversement accidentel de peinture aqueuse dans l'atelier d'application d'une usine de fabrication d'articles de robinetterie s'écoule dans un ru puis dans LA VIENNE via le réseau d'eaux pluviales. Les pompiers mettent en place un barrage de bottes de paille au niveau de l'émissaire dans le ruisseau et installent un obturateur en sortie d'usine. Une entreprise extérieure pompe le produit et rince le réseau puis récupère les bottes de paille. La police s'est rendue sur les lieux.

**N°30095 - 22/06/2005 - FRANCE - 07 - SAINT-DESIRAT**

*C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles*

Dans un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication d'équipements automobiles, un feu se déclare vers 13 h dans la cheminée d'extraction des gaz d'une ligne d'application de peinture en cours de démontage. L'incendie émet une épaisse fumée noire. Les employés maîtrisent le sinistre en une quinzaine de mn. Les eaux d'extinction sont collectées dans la fosse de rétention des boues de peinture ; 100 m<sup>2</sup> de faux plafond sont endommagés. Des travaux par points chauds (découpage d'une volute d'extraction) par une entreprise extérieure sont à l'origine de l'incendie. L'inspection des installations classées effectue une enquête dans la soirée.

**N°29578 - 01/04/2005 - FRANCE - 36 - VATAN**

*C28.30 - Fabrication de machines agricoles et forestières*

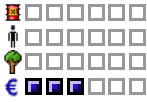
Dans une entreprise de fabrication de matériels pour espaces verts (débroussailleuses, aspirateurs, engazonneuses...), un feu se déclare à 10h30 dans un local aménagé pour l'application de peinture alors que le peintre s'est absenté momentanément. L'incendie, attisé par la ventilation de cette 'cabine' qui n'a pas pu être arrêtée, se propage dans le bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> et notamment le long du plancher en bois d'une zone d'entreposage surmontant le local. Une trentaine de pompiers maîtrise le sinistre avec 6 lances à débit variable de 500 l/min et protège une construction mitoyenne ainsi que des bouteilles de propane et d'acétylène. Le nombre insuffisant d'exutoires obligent les secours à percer des ouvertures dans la toiture du bâtiment afin d'assurer l'évacuation des fumées. Selon l'exploitant, le système de ventilation serait à l'origine du sinistre ; cette installation avait pourtant fait l'objet d'un contrôle électrique la semaine précédente. Le local ainsi que la zone d'entreposage sont détruits et le bâtiment est endommagé. Douze employés sont en chômage technique. Des eaux d'extinction présentant des traces d'irisation ont été évacuées par le réseau d'eaux pluviales de l'établissement ; aucune pollution n'a été signalée. L'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées un rapport d'accident sous un mois.



**N°28415 - 26/10/2004 - FRANCE - 36 - MAILLET**

*C25.1 - Fabrication d'éléments en métal pour la construction*

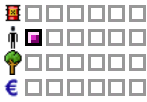
Dans une entreprise de charpentes et portails métalliques, un incendie dans un bâtiment abritant une chaudière, 2 cuves d'hydrocarbures de 5 000 l et une cabine de peinture se propage à l'ensemble de l'établissement. Une trentaine de pompiers maîtrisent le sinistre en 2 h avec 4 lances à eau et à mousse. La chaudière, qui pourrait être à l'origine du sinistre, avait été remise en service la veille vers 17h30 après sa révision annuelle avant la saison de chauffe ; aucune anomalie n'avait été constatée. Plusieurs dizaines de kg de peinture et de solvants, la cabine d'application, 3 véhicules et une partie des bâtiments sont détruits. Une société spécialisée vidange par précaution et élimine les 2 réservoirs métalliques de fioul et de gasoil qui ont résisté au sinistre. Les eaux d'extinction polluées par des traces d'hydrocarbures se sont écoulées en partie dans un ruisseau voisin. Le milieu ne devrait cependant pas être affecté selon le garde pêche présent sur les lieux. Les services sanitaires ont néanmoins été informés compte tenu de la présence en aval du rejet d'un forage d'eau potable. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de régulariser la situation administrative de son activité de peinture.



**N°27045 - 04/05/2004 - FRANCE - 01 - TREFFORT-CUISIAT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

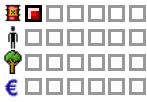
Dans une entreprise de traitement et revêtement des métaux, un feu se déclare vers 15 h sur une ligne d'application de peinture de pièces en plastique en cours de démontage pour être transférée sur un autre site de la société. L'incendie se propage dans un conduit de cheminée, puis à la toiture du bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup>. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Des travaux par points chauds (découpage d'une pièce métallique) sont à l'origine de l'accident (inflammation de résidus de peinture). Aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels sont importants : 800 m<sup>2</sup> de toiture détruits, chaînes de peinture endommagées... Selon la presse, le préjudice est estimé de 5 à 6 millions d'euros et la reconstruction nécessitera 6 mois de travaux.



**N°26000 - 27/11/2003 - FRANCE - 51 - EPERNAY**

*C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques*

Un feu se déclare à 12 h dans une usine de fabrication de remorques, alors que 2 peintres venaient de quitter une cabine de peinture pour nettoyer leur matériel. Lors de la vidange des circuits de distribution de peinture, des vapeurs du diluant utilisé pour le nettoyage des installations ont été enflammées par une décharge électrique au niveau de la buse électrostatique de l'équipement de pulvérisation. L'incendie s'est ensuite propagé au solvant liquide, puis à une armoire métallique et aux câblages électriques de la cabine. Une utilisation inadaptée des extincteurs à poudre ne permet pas de maîtriser l'incendie qui gagne la cabine par la porte passe-piétons et se propage jusqu'aux filtres. Le sinistre génère une épaisse fumée noire. Le chef d'atelier alerte tardivement les pompiers (30 à 45 min plus tard) ; ces derniers maîtrisent le sinistre avec une lance à mousse. Durant l'intervention, la circulation dans la rue est interrompue. Les peintres atteints de légères brûlures sont hospitalisés. L'accident est dû à la non neutralisation des énergies au niveau du pistolet d'application de peinture en cours de nettoyage. La façade de la cabine, son éclairage intérieur, le câblage électrique sont endommagés ainsi que 2 moteurs et les 2 équipements de pulvérisation. L'installation est remise en service 6 jours après le sinistre. Les déchets sont éliminés dans un établissement de traitement agréé. A la suite de l'accident l'exploitant a prévu : une formation des opérateurs de l'atelier à la manipulation des extincteurs, l'installation d'un nouveau système de distribution de peinture informatisé et doté de sécurités permettant notamment la neutralisation des énergies lors des phases de nettoyage du matériel, la mise en place de couverture anti-feu à proximité de chaque cabine à peinture.



**N°23028 - 09/09/2002 - FRANCE - 14 - LISIEUX**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un incendie se déclare entre le rez-de-chaussée et le premier étage dans une usine de montage et d'assemblage et d'application de peintures. L'intervention d'une quarantaine de pompiers a été rendue délicate à cause de 3 bouteilles de gaz qui ont explosé lors de l'extinction du sinistre, seules 2 bouteilles de 13 kg ayant pu être extraites. Les locaux administratifs sont détruits, 10 personnes sont mises en chômage technique.

**N°19210 - 05/07/2000 - FRANCE - 55 - CONTRISSON**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans une installation de galvanisation et de peinture industrielle, un incendie endommage la partie séchage par induction d'une des 2 lignes d'application de peinture. La rupture d'une pièce du ventilateur d'extraction a provoqué son échauffement puis son inflammation et a réduit l'aspiration. L'augmentation de la concentration des vapeurs de solvant au-delà de la L.I.E. a conduit à une petite explosion en partie basse des inducteurs de séchage initiant un incendie qui a fait fondre des cloisons en aluminium servant à la captation des vapeurs. La destruction de ces séparations a réduit l'efficacité de l'injection de CO<sub>2</sub> (diffusion dans l'atelier) commandée par un opérateur par l'action d'un bouton coup de poing palliant ainsi la défaillance (temps de réaction ? Réglage température ? Positionnement des détecteurs?) du système automatique d'extinction incendie (détecteurs à ampoule fusible). Les eaux d'extinction et de refroidissement sont récupérées dans une fosse prévue dans l'atelier.

**N°17524 - 03/04/2000 - FRANCE - 01 - VIRIAT**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un incendie détruit la moitié d'un bâtiment de grenailage et d'application de peinture de 1 200 m<sup>2</sup>.

**N°16661 - 31/10/1999 - FRANCE - 63 - SAYAT**

*C27.40 - Fabrication d'appareils d'éclairage électrique*

Un incendie détruit 4 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts de matières d'une entreprise de luminaires de 12 000 m<sup>2</sup>. Les 4000 m<sup>2</sup> d'installations de traitement de surfaces et application de peintures sont légèrement endommagées et 4000 m<sup>2</sup> autres sont inutilisables. Gênés par l'important dégagement de chaleur, les pompiers ont tenté de percer les murs pour attaquer le feu par l'intérieur. Une partie des 120 employés risque d'être au chômage technique. Aucune conséquence sur l'environnement n'est constatée. Un acte de malveillance serait vraisemblablement à l'origine de l'incendie.

**N°15439 - 20/11/1998 - FRANCE - 88 - EPINAL**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

En fin de poste dans une unité de fabrication de pièces caoutchouc-métal, une épaisse fumée se dégage du filtre d'une cabine de peinture. Le personnel de production utilise 2 extincteurs et le responsable de nuit fait évacuer les lieux. Le démontage de l'installation ravive des braises et propage la combustion aux ventilateurs voisins ; celle-ci sera rapidement maîtrisée. Les pompiers vérifient la bonne extinction de l'incendie et désenfument les locaux. Un dépôt de résidus sur un filtre intermédiaire aurait pu l'obstruer et conduire à une surchauffe de l'air recyclé chauffé par des résistances électriques et servant au réchauffage des pièces avant application de produit rendant la surface traitée adhérente. La ventilation est modifiée pour introduire l'air depuis l'atelier, sans apport de solvants ni de résidus des produits permettant l'adhérence. Cette usine avait déjà été détruite par un incendie quelques années plus tôt.

**N°13469 - 17/08/1998 - FRANCE - 38 - MEYLAN**

*C27.90 - Fabrication d'autres matériels électriques*

Dans une usine de fabrication de matériel d'application de peinture, un fût de 200 l de résidus de peinture et de solvants explose. Desserti à la base, il est projeté à une hauteur de 5 m en traversant le toit. Les véhicules stationnés à proximité sont souillés. Une réaction exothermique est probablement à l'origine de la montée en pression du fût. Le contenu est expertisé.

**N°11862 - 08/10/1997 - FRANCE - 09 - LEZAT-SUR-LEZE**

*C27.40 - Fabrication d'appareils d'éclairage électrique*

Un feu se déclare dans la cabine de peinture d'une usine de fabrication de luminaires (application de résines par pistolet électrostatique). Le feu se propage aux 3 autres cabines contiguës et endommage l'atelier. Un employé est légèrement blessé. Environ 30 employés sont mis en chômage technique pour une durée de 15 jours. Les secours mettent en place un barrage flottant sur L'ARIZE pour contenir les eaux d'extinction (rivière en étiage). L'exploitation est suspendue par décision préfectorale et une étude des dangers est demandée.

**N°7197 - 20/07/1995 - FRANCE - 95 - BEAUCHAMP**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un incendie se déclare dans un établissement d'application de peintures dont certaines sont radioluminescentes. Les pompiers arrivent sur les lieux 11 min après avoir été alertés. Le feu est maîtrisé après 2h35 d'intervention. Le feu a atteint un local où sont stockées des sources usagées scellées et non scellées au tritium (cadrons et aiguilles luminescents). Les eaux d'extinction se sont écoulées dans le réseau des eaux pluviales. Les autorités compétentes sont informées et un organisme agréé effectue un diagnostic de radioprotection. Celui-ci confirme qu'aucune conséquence pour la population n'est à redouter tout en mettant en évidence une contamination très localisée sur le site. La zone concernée est mise en sécurité puis traitée.

**N°5059 - 02/02/1993 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un incendie d'origine inconnue se déclare dans un atelier d'application de peinture par poudre. 200 m<sup>2</sup> d'atelier et 400 m<sup>2</sup> de toiture sont détruits. Les pompiers maîtrisent le sinistre en quelques heures. Les installations voisines n'ont pas été touchées et aucun blessé n'est à déplorer. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 4 MF.

**N°2892 - 28/10/1991 - FRANCE - 69 - CHARLY**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

A la suite d'un incendie dans une société d'application de peinture, 2 blessés légers dont un sapeur-pompier sont à déplorer et 500 m<sup>2</sup> de bâtiment sont détruits. Les stocks et les matériels sont endommagés, 12 personnes sont en chômage technique.